

N° 2025-128

OBJET :

Subventions 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 septembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 septembre 2025

Présents :

Mmes VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MAUVAIS Joël, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....26  
pour : .....26  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. MORAND Jean-Claude,
- par Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth à M. BERGER Jean-François,
- par M. CHALENCON William à M. VERMANT Rebecca,
- par M. GIROD Jean-Marc à M. LOMBARD Gérald,
- par Mme MARTEL Mireille à M. VINET Philippe,
- par Mme MUFFAT Sophie à Mme TRABICHET Yannick,
- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Gérald LOMBARD, trésorier du collège Notre Dame de Bellevaux, ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,
- décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

|                                                 |             |
|-------------------------------------------------|-------------|
| ▫ Collège Henri Corbet – Saint Jean d'Aulps     | 5 000,00 €  |
| ▫ Collège Notre Dame – Bellevaux                | 4 069,00 €  |
| ▫ SSIAD des Dranses                             | 4 000,00 €  |
| ▫ ADMR du Brevon                                | 15 000,00 € |
| ▫ ADMR du Marcellay                             | 2 720,00 €  |
| ▫ Jeunes Sapeurs Pompiers Bellevaux / Lullin    | 500,00 €    |
| ▫ Chablais Ski Team (CIE FFS / Pôle Mont-Blanc) | 40 000,00 € |
- charge Madame la Présidente de procéder au versement de ces subventions.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente  
Yannick TRABICHETLe secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD